

**PONTCHÂTEAU - SAINT-GILDAS-DES-BOIS - Nouveau
contrat régional 2013-2016 - avenant n+2**

Action 1 : Requalification du PA de la Pommeraiie à Missillac (action PNR)

1- ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

1.1- Références aux orientations stratégiques et documents de territoire(Chartes, SCOT, SRADDT) :

Référence Charte de territoire : Axe 3, Obj.1 : Créer des conditions favorables au maintien et au développement des activités économiques.

Référence SCOT (PADD, DOG) : Axe stratégique 4, Obj. 1 : Encourager et accompagner le développement économique, la formation et la création d'emplois, en favorisant notamment l'attractivité des parcs d'activités.

Référence Agenda 21 régional: Conforter les potentiels de l'économie de proximité et notamment développer les infrastructures pour un meilleur maillage de proximité des territoires.

Référence au projet de charte du Parc Naturel Régional de Brière: Objectifs stratégique 1.2: Préserver et valoriser les atouts paysagers du territoire et Plan de Parc identifiant la zone de la Pommeraiie comme pôle économique structurant du territoire

1.2- Intérêts du projet pour le territoire :

Dans un souci d'équilibre du territoire, les élus de la Communauté de communes ont caractérisé les zones du territoire à travers une typologie présentant 3 niveaux de zones d'activités :

- les zones d'activités structurantes plutôt dédiées à l'accueil d'entreprises industrielles
- les zones d'activités intermédiaires situées dans les pôles d'équilibre locaux, et dédiées à l'accueil d'entreprises artisanales et artisanat de production
- les zones d'activités communales dont l'intérêt est de satisfaire les besoins de développement de l'économie résidentielle, et qui se situent quant à elles dans toutes les communes, à proximité des centres urbains

La zone de la Pommeraiie est une zone intermédiaire, située en bordure de la RN 165, axe routier majeur pour notre territoire. En tant que zone d'équilibre, « la Pommeraiie », fait partie dans le schéma de développement du territoire, des zones stratégiques pour l'accueil d'entreprises et le développement de l'emploi.

2- DESCRIPTIF DU PROJET

2.1- Maître d'ouvrage : CC Pays de Pontchâteau St Gildas des Bois

2.2- Localisation du projet : Missillac

2.3- Descriptif du projet financé :

La zone de la pommeraiie a été créée il y a une trentaine d'années par la commune de Missillac. La Communauté de communes, qui a la compétence développement économique, a réalisé les investissements d'extension de 5ha en 2008. Au total le parc d'activités occupe une superficie de 18 ha sur lesquels sont installées à ce jour 22 entreprises employant environ 250 personnes. Un potentiel d'environ une dizaine d'entreprises peut encore être accueilli sur le site. Il convient aujourd'hui, de travailler sur les aménagements nécessaires à l'amélioration de l'image de la zone, et notamment sur la première partie de la zone créée en 1979. Les travaux prévus concerneront l'amélioration de la voie intérieure, l'éclairage de réseaux, l'aménagement des abords de parcelles, l'éclairage, les aspects paysagers et la signalétique, dans le respect des préconisations du SCOT et de la charte du Parc Naturel Régional de Brière.

2.4- Mode de gestion et animation du projet :

Une concentration avec les entrepreneurs de la zone est réalisée au préalable, pour une meilleure définition des besoins, ainsi que pour le suivi des réalisations.

2.5- Descriptif de la démarche "développement durable" dans le projet :

Prise en compte du développement économique

L'amélioration de l'environnement de la zone devrait favoriser la commercialisation des lots aménagés dans le cadre des extensions récentes ou futures

L'idée de requalification de la zone de la Pommeraiie, est d'insertion dans l'appel d'offre lancé bien guidée par la volonté d'une meilleure intégration dans l'environnement en étudiant notamment des solutions d'aménagement respectueuses de l'environnement (type d'éclairage par exemple)

Prise en compte de la cohésion sociale

Il sera étudiée l'intégration d'une clause d'insertion dans l'appel d'offre lancé pour les aménagements de plus, il est prévu de faire appel au chantier d'insertion REAGIS pour l'entretien des espaces publics.

2.6- Calendrier prévisionnel de l'exécution du projet (phasage) :

Phases d'exécution du projet	Début	Fin
Phase d'étude :		
Phase de travaux :	01/09/2013	31/12/2013
Date estimée de dépôt du dossier de demande de subvention :		25/08/2013

Date de rétractivité (date de la première facture prise en compte dans la dépense éligible) un an maximum avant approbation contrat en cp):

Date de délibération du maître d'ouvrage approuvant le projet et son plan de financement:

3- PLAN DE FINANCEMENT DE L'ACTION CONTRACTUELLE (TRANCHE S/IL Y A LIEU)

Postes de dépenses	HT	TTC	Participations financières		
			Montants	%	
travaux voirie et réseaux divers	320 000€		Région (contrat)	157 695€	39 %
Aménagement paysager et mobilier	80 000€		Maître d'ouvrage	242 305€	61 %
Total	400 000€			400 000€	100 %

4- PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL DU PROJET (SI PHASAGE)

Action non phasée

5- INDICATEURS D'IMPACTS ET DE SUIVI PROPOSES PAR LE TERRITOIRE

Satisfaction des entreprises occupantes du site, rythme de commercialisation des terrains restants.

Ordre	Indicateur	Valeur
1	Agenda 22	n

6- PERSONNES EN CHARGE DU DOSSIER

Nom	Qualité	Tél	Mail
Stervinou Anne	Responsable service développement local	02 40 45 07 94	astervinou@cc-paysdepontchateau.fr

**PONTCHÂTEAU - SAINT-GILDAS-DES-BOIS - Nouveau
contrat régional 2013-2016 - avenant n+2**

Action 2 : Aménagement de la zone de la Mission à Saint Gildas des Bois

1- ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

1.1- Références aux orientations stratégiques et documents de territoire(Charter, SCOT, SRADDT) :

Référence au SCOT : Axe stratégique 4, Objectif 1 : Accroître l'attractivité des parcs d'activités, disposer de zones d'activités hiérarchisées en fonction des besoins des entreprises et développer une politique foncière adaptée pour l'aménagement des zones d'activités au travers notamment de la création de réserves foncières et de la gestion des problématiques agricoles

Référence à la charte de territoire : Axe stratégique 3 , obj. 1 : Créer des conditions favorables au maintien, à l'implantation et au développement des Activités en disposant d'infrastructures d'accueil complémentaires et adaptées permettant d'accompagner un développement exogène et endogène

1.2- Intérêts du projet pour le territoire :

Le Parc d'activités de la Croix Daniel à Saint Gildas des Bois, est une zone dite « intermédiaire » dans la hiérarchie des zones d'activités du territoire, destinée à l'accueil d'activités industrielles, artisanales et commerciale. Cette zone étant commercialisée à 100%, il convient de prévoir son extension afin de pouvoir continuer à accueillir de nouveaux projets et des emplois en confortant la vocation de pôle intermédiaire de Saint Gildas des Bois.

2- DESCRIPTIF DU PROJET

2.1- Maître d'ouvrage : CC Pays de Pontchâteau St Gildas des Bois

2.2- Localisation du projet : Saint-Gildas-des-Bois

2.3- Descriptif du projet financé :

La zone d'activités de la Croix Daniel a été créée par la commune de Saint Gildas des Bois en 1989 et reprise dans sa gestion par la Communauté de communes en 2006. Le site occupe une superficie de 18 ha, compte 18 entreprises, une centaine d'emplois et est commercialisé à 100% à ce jour. Il convient, dans une démarche d'accueil des entreprises équilibrée sur l'ensemble du territoire de prévoir l'extension de la zone de la Croix Daniel. Le site où est prévue l'extension de la zone de la Croix Daniel, est le site de la Mission, en prolongement immédiat de la zone existante, en entrée de l'agglomération de Saint Gildas des Bois, le long de la RD 773. Cette extension occupe une emprise de 15,5 ha, qui seront aménagés en 3 tranches distinctes. Le projet faisant l'objet de la demande, est la viabilisation de la tranche 1 d'une superficie d'environ 6 ha, dans le respect d'un plan d'ensemble. Les terrains viabilisés seront de superficies comprises entre 1 500 et 2500 m², destinés à l'accueil d'entreprises locales mais aussi pour l'accueil de nouvelles implantations, et dédiés à des activités industrielles, d'artisanales, voire commerciales.

Les travaux envisagés, concernent la réalisation de voiries de desserte, l'installation des réseaux électriques, EU, EP, télécom, gaz; la réalisation des espaces verts et de tous les équipements publics nécessaires au bon fonctionnement de la zone.

2.4- Mode de gestion et animation du projet :

Le projet se fera sous forme de lotissement. L'aménagement et la commercialisation se feront en régie directe.

2.5- Descriptif de la démarche "développement durable" dans le projet :

Prise en compte du développement économique	Prise en compte de l'environnement	Prise en compte de la cohésion sociale
Dans un contexte où il n'y a plus l'aménagement des lots dans de terrains disponibles à la vente cette zone d'activités se fera dans en zones d'activités à saint Gildas un souci de qualité paysagère, aménagements de la zone, sera des Bois, la mise à disposition avec notamment la création de nouvelles surfaces dédiées à	L'intégration d'une clause d'insertion	l'appel d'offre lancé pour les aménagements de la zone, sera étudiée

Prise en compte du développement économique

d'activités permettra l'accueil d'entreprise en développement ou nouvelles.

Ces entreprises qui s'y installeront créeront des emplois qu'il est toutefois difficile de quantifier à ce jour.

De plus, dès la phase de démarrage des aménagements, plusieurs entreprises interviendront, ce qui aura une incidence sur l'économie en générale.

Prise en compte de l'environnement

Prise en compte de la cohésion sociale

2.6- Calendrier prévisionnel de l'exécution du projet (phasage) :

Phases d'exécution du projet	Début	Fin
Phase d'étude :	01/09/2013	15/12/2013
Phase de travaux :	01/03/2014	30/06/2014
Date estimée de dépôt du dossier de demande de subvention :		01/04/2014

Date de rétroactivité (date de la première facture prise en compte dans la dépense éligible/ un an maximum avant approbation contrat en cp) :

Date de délibération du maître d'ouvrage approuvant le projet et son plan de financement:

3- PLAN DE FINANCEMENT DE L'ACTION CONTRACTUELLE (TRANCHE SIL Y A LIEU)

Postes de dépenses	HT	TTC	Participations financières		%
			Organismes	Montants	
Travaux de viabilisation	300 000€		Région (contrat)	105 000€	35 %
			Maître d'ouvrage	195 000€	65 %
Total	300 000€			300 000€	100 %

4- PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL DU PROJET (SI PHASAGE)

Action non phasée

5- INDICATEURS D'IMPACTS ET DE SUIVI PROPOSES PAR LE TERRITOIRE

Nombre de m² commercialisés

Ordre	Indicateur	Valeur
1	Agenda 22	oui

6- PERSONNES EN CHARGE DU DOSSIER

Nom	Qualité	Tél	Mail
Servinou Anne	Responsable service développement local	02 40 45 07 94	astervinou@cc-paysdepontchateau.fr

**PONTCHÂTEAU - SAINT-GILDAS-DES-BOIS - Nouveau
contrat régional 2013-2016 - avenant n+2**

Action 3 : Aménagement du fruitier à Saint Gildas des Bois

1- ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

1-1- Références aux orientations stratégiques et documents de territoire(Charter, SCOT, SRADDT) :

Référence au SRADDT et SRDE : Volonté régionale de favoriser le développement et la professionnalisation du tourisme patrimonial et culturel, qui fait partie des trois filières ciblées et à potentiel pour l'image et l'économie régionale. Référence au SCOT (PADD et DDC) : Axe 4 - Objectif 4 : Encourager et accompagner le développement économique, la formation et la création d'emploi et notamment par la valorisation du réel potentiel touristique du territoire. Identifier dans les PLU les sites d'intérêt touristique et veiller à garantir des conditions satisfaisantes à leur développement

1-2- Intérêts du projet pour le territoire :

Poursuivre l'aménagement des sites d'intérêt touristique et intégrer les potentialités de développement de nouveaux sites mis en avant dans l'étude de développement touristique du territoire, tel que celui de l'abbatiale, sont des objectifs importants affichés par les élus communautaires dans le Document d'Orientations Générales du SCOT

2- DESCRIPTIF DU PROJET

2-1- Maître d'ouvrage : Commune de saint Gildas des Bois

2-2- Localisation du projet : Saint-Gildas-des-Bois

2-3- Descriptif du projet financé :

Contexte :

L'abbatiale de Saint Gildas des Bois datant du XIIème siècle a été classée Monument Historique en 1994. Depuis 2000, la Commune a mis en œuvre la réhabilitation du centre bourg, comprenant la construction de la nouvelle maison de retraite, l'agrandissement de la mairie, le réaménagement complet de la place de l'église et la pose des vitraux d'art en 2008 à l'église abbatiale.

Parallèlement, le Comité Régional du Tourisme des Pays de la Loire, a mis en place en 2000-2001, une opération destinée à valoriser le tourisme religieux en Pays de la Loire, et l'église abbatiale de Saint Gildas des Bois a été retenue en tant que site d'intérêt pour cette opération. Toutefois, l'audit réalisé dans ce cadre, outre les points forts du site (l'inscription aux Monuments Historiques, la présence sur place de la Communauté des sœurs de Saint Gildas des Bois) a fait ressortir un certain nombre d'éléments à améliorer ou à créer pour la mise en tourisme de ce site, et notamment la présence d'un espace d'accueil pour les visiteurs, avec une information extérieure liée aux horaires et aux modalités de visites et équipés des commodités d'usage pour ce genre de site (espace abrité, sanitaires, boutiques...)

Depuis 1998, des visites de l'église, en partenariat avec la paroisse, la communauté des sœurs et l'office de tourisme intercommunal du pays de Pont-Château et saint Gildas des Bois, sont organisées tout au long de l'année pour les groupes et toutes les semaines en juillet et en août pour les individuels. Sur les trois dernières années, se sont en moyenne 450 personnes qui ont été accueillies par an.

Le projet :

Le projet d'aménagement du fruitier s'inscrit dans ce contexte favorable d'aménagement du centre bourg. Le fruitier est un bâtiment datant de 1880, qui jouxte le chœur de l'église abbatiale côté nord. Il présente une surface d'environ 100m² au sol et, outre le rez-de-chaussée, comprend un étage et surface équivalente sous combles, soit 300m² aménageables, les étages étant desservis par un escalier intérieur. La toiture a été entièrement refaite récemment.

La municipalité prévoit d'aménager dans ce bâtiment bien placé, puisque tout proche de l'église abbatiale :

- un lieu d'accueil devant pouvoir accueillir l'effectif d'un car (soit 50 personnes) et offrir les commodités d'usage : bureau où on puisse s'isoler, téléphone, toilettes, sièges etc. et être un véritable point de départ des visites sur « site ».
- un centre de ressources de l'histoire gildasienne, pouvant conserver dans de bonnes conditions et en toute sécurité des documents et objets du fonds documentaire de la mairie, avec également une salle de réunion
- un lieu d'expositions permanentes ou temporaire
- une boutique par laquelle passeront les visiteurs au terme de la visite, mais également accessible hors des visites, offrant spécialités locales, livres, cartes postales, tracts touristiques, etc.animée par l'office de tourisme intercommunal.

2-4- Mode de gestion et animation du projet :

Le projet est porté par la Commune de Saint Gildas des Bois et le partenariat avec la paroisse, la communauté des sœurs et l'office de tourisme intercommunal du Pays de Pont-Château et Saint Gildas des Bois continuera durant la phase de réalisation et surtout de fonctionnement de ce nouvel équipement dédié à l'accueil des visiteurs. Le cahier des charges a été réalisé avec la participation importante de la commission locale du patrimoine.

2-5- Descriptif de la démarche "développement durable" dans le projet :

Prise en compte du développement économique	Prise en compte de l'environnement	Prise en compte de la cohésion sociale
Outre la phase des travaux où plusieurs entreprises interviendront, ce qui aura une incidence sur l'économie en générale, la commune prévoit la création d'un emploi permanent à temps partiel, et des retombées commerciales pour les commerçants du centre ville situés à proximité du site.	Toutes les solutions liées à une isolation écologique et optimale en matière de bâtiment seront étudiées et mise en œuvre dans la mesure du possible.	Ce projet impose une concentration forte et également avec les écoles primaires et secondaires de Saint Gildas des Bois.

2-6- Calendrier prévisionnel de l'exécution du projet (phasage) :

Phases d'exécution du projet	Début	Fin
Phase d'étude :	01/06/2009	31/12/2010
Phase de travaux :	01/09/2014	01/02/2015
Date estimée de dépôt du dossier de demande de subvention :		01/12/2014

Date de rétractivité (date de la première facture prise en compte dans la dépense éligible/ un an maximum avant approbation contrat en cp) :

Date de délibération du maître d'ouvrage approuvant le projet et son plan de financement:

3- PLAN DE FINANCEMENT DE L'ACTION CONTRACTUELLE (TRANCHE SIL Y A LIEU)

Postes de dépenses	HT	TTC	Participations financières	
			Organismes	Montants
travaux d'aménagement	475 000€		Région (contrat)	93 400€
matériel d'équipement spécifique	25 000€		Maître d'ouvrage	301 600€
			Région hors contrat	60 000€
			Etat	45 000€
Total	500 000€			500 000€
				100 %

4- PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL DU PROJET (SI PHASAGE)

Action non phasée

5- INDICATEURS D'IMPACTS ET DE SUIVI PROPOSES PAR LE TERRITOIRE

Fréquentation du site, création du poste à temps partiel

Ordre	Indicateur	Valeur
1	Agenda 22	oui

6- PERSONNES EN CHARGE DU DOSSIER

Nom	Qualité	Tél	Mail
André TRILLARD	Maire de Saint Gildas des Bois	02 40 01 54 54	sg.mairesstgildas@orange.fr

**PONTCHÂTEAU - SAINT-GILDAS-DES-BOIS - Nouveau
contrat régional 2013-2016 - avenant n°2**

Action 4 : Aménagement du site de la base de loisirs ST Clair à Guenrouët

1- ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

1.1- Références aux orientations stratégiques et documents de territoire(Chartes, SCOT, SRADDT) :

Référence SCOT : Axe 4, objectif 4 : Encourager et accompagner le développement économique, la formation et la création d'emplois, valoriser le réel potentiel touristique.

Référence Charte de territoire : Axe 3, Obj. 5 : Développer et valoriser le potentiel touristique du territoire

1.2- Intérêts du projet pour le territoire :

La CCPSG est située entre le canal de Nantes à Brest et le pôle touristique la Baulie – Presqu'île de Guérande premier pôle de tourisme balnéaire de la Loire Atlantique et aux portes du PNR de Brière. Le canal de Nantes à Brest a fait l'objet d'un aménagement important de la part du Conseil Général de Loire Atlantique qui en est l'actuel propriétaire. Outre les aménagements nécessaires à la navigation fluviale le CG 44 a complètement aménagé le chemin de halage pour une utilisation par les cyclistes, les piétons et les cavaliers avec sur certaines portions un aménagement du chemin de halage et du chemin de contre halage. Précisons que le canal de Nantes à Brest est sur le tracé de l'Eurovélo 1 (La véloodyssée) entre Roscoff et Hendaye. La CCPSG, persuadée de l'intérêt touristique et naturel du Canal, participe depuis quelques années à différentes actions de valorisation du canal menées par l'association « Canaux de Bretagne » en lien avec le CG44 et la Région Bretagne (balade sonore, sentier d'interprétation, Contes-auteurs...) et celles menées par le CG44 (Estivales du Canal de Nantes à Brest...) afin de développer la fréquentation du site de St-Clair et générer des retombées économiques

Porte d'entrée touristique pour notre territoire, la commune de Guenrouët, (3000 habitants), située au bord de Canal de Nantes à Brest, propose une base de loisirs, âgée de près de 20 ans, qui dans un espace restreint a de nombreux atouts. La CCPSG souhaite donc conforter les activités de loisirs pour la population sur ce site, le développement du tourisme et participer à l'attractivité de la Véloodyssée.

C'est pourquoi, ce projet consiste à développer le pôle touristique de Saint Clair, pour en faire un site cohérent en lien avec les différents intervenants sur le site, accessible et attractif pour tous. Pour ce faire la rénovation, le réaménagement du site et la mise en place de nouveaux services, sont nécessaires

2- DESCRIPTIF DU PROJET

2.1- Maître d'ouvrage : CC Pays de Pontchâteau St Gildas des Bois

2.2- Localisation du projet : Guenrouët

2.3- Descriptif du projet financé :

Il s'agit de mettre en oeuvre un aménagement optimal pour conforter le site de Saint-Clair comme porte d'entrée du tourisme sur la CCPSG en captant les touristes de passage (touristes à vélo, randonneurs, touristes fluviaux, ...) en leur donnant la possibilité de découvrir l'ensemble du territoire de l'intercommunalité ou de traverser ce territoire pour rejoindre d'autres pôles touristiques majeurs voisins (Parc naturel régional de Brière, pôle littoral de la Presqu'île de Guérande, pôle de tourisme industriel de Saint Nazaire, pays de Redon), mais aussi en offrant aux différents utilisateurs du site des services de qualité.

Le projet comporte 2 points principaux :

- La rénovation du bassin ludique, élément phare de la base de loisirs avec une fréquentation de près de 18 000 personnes entre juin et août : moderniser la filtration, réhabilitation des fonds de bassin, amélioration des plages, mise en place d'un accès PMR.

- Réaménagement paysager et urbain du site (amélioration de la circulation sur le site, mise en paysage du site tout en préservant sur côté naturel et bucolique ...) requilibrage et création de services touristiques (ponton complémentaires, relais vélo, aménagements de loisirs et touristiques...)

2.4- Mode de gestion et animation du projet :

Actuellement différents gestionnaires peuvent être identifiés sur ce site (gestionnaires privées, commune, EPCI, associations).

Pour les collectivités il s'agira de tenir compte dans leurs réflexions sur les aménagements des possibles mutualisations de services afin de diminuer les coûts de fonctionnement, de faciliter l'accès aux différentes services proposés pour les habitants du territoire et les touristes.

2.5- Descriptif de la démarche "développement durable" dans le projet :

Prise en compte du développement économique	Prise en compte de l'environnement	Prise en compte de la cohésion sociale
Mettre à profit les flux touristiques générés par la mise en tourisme de ce vaste itinéraire européen (Vélocyssée) et donner envie à ces utilisateurs de consommer et séjourner sur le territoire.	Les aménagements prévus vont être réalisés en tenant compte des normes en vigueur pour la protection de l'environnement, réfléchit dans une démarche durable	Il s'agit d'améliorer la qualité du site en vue d'être encore plus en adéquation avec la demande du public, tout en confortant sa cible intergénérationnelle. En effet, ce site est prisé par les familles.
L'activité touristique est l'une des activités économiques majeures de la commune de Guenrouët, il s'agit donc de mettre en œuvre les moyens pour que celle-ci se développe.		Il s'agit aussi de proposer des services et activités potentiellement accessibles à tous, tant en termes d'âge que de mobilité

2.6- Calendrier prévisionnel de l'exécution du projet (phasage) :

Phases d'exécution du projet	Début	Fin
Phase d'étude :	01/07/2011	28/02/2013
Phase de travaux :	30/03/2013	30/03/2015
Date estimée de dépôt du dossier de demande de subvention :		10/04/2013

Date de rétractivité (date de la première facture prise en compte dans la dépense éligible/ un an maximum avant approbation contrat en cp):

Date de délibération du maître d'ouvrage approuvant le projet et son plan de financement:

3- PLAN DE FINANCEMENT DE L'ACTION CONTRACTUELLE (TRANCHE SIL Y A LIEU)

Postes de dépenses	HT	TTC	Participations financières		
			Organismes	Montants	%
Rénovation du bassin ludique	170 000€		Région (contrat)	175 000€	35 %
Aménagement paysager et urbain du site, requalification et création de services touristiques (ponton complémentaires, relais vélo, aménagements de loisirs et touristiques...)	330 000€		Maître d'ouvrage	325 000€	65 %
Total	500 000€			500 000€	100 %

4- PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL DU PROJET (SI PHASAGE)

Action non phasée

5- INDICATEURS D'IMPACTS ET DE SUIVI PROPOSES PAR LE TERRITOIRE

- Analyse de la fréquentation du bassin ludique tant terme quantitatifs que qualitatifs - Utilisation des chiffres de fréquentation du halage via l'éco-compteur mis en place par le CG44 - Analyse de la fréquentation de la halte fluviale tant terme quantitatifs que qualitatifs

Ordre	Indicateur	Valeur
1	Agenda 22	oui

6- PERSONNES EN CHARGE DU DOSSIER

Nom	Qualité	Tél	Mail
Simon Géraldine	Responsable développement tourisme et culture	02 40 01 40 10	gsimon@cc-paysdepontchateau.fr
PAGE Arnaud	Directeur des services techniques	02 40 45 07 94	apage@cc-paysdepontchateau.fr

**PONTCHÂTEAU - SAINT-GILDAS-DES-BOIS - Nouveau
contrat régional 2013-2016 - avenant n+2**

**Action 5 : Renouvellement de l'îlot du centre (2ème
phase d'aménagement du centre-ville de Pont-Château)**

1- ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

1-1- Références aux orientations stratégiques et documents de territoire(Chartes, SCOT, SRADDT) :
Le Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire a inscrit PONT-CHÂTEAU sur la carte d'identification du réseau de villes intermédiaires, parmi la trentaine de villes à centralité élevée, contribuant fortement à la structuration du territoire par leur offre de services de proximité étendue. Ces villes intermédiaires ont « la légitimité, dans le cadre de leur bassin de vie, de proposer avec toutes les collectivités concernées dont le Département et la Région et, en collaboration avec l'Etat et ses établissements publics, des stratégies offensives d'organisation et de planification ».

La Directive Territoriale d'Aménagement Estuaire de la Loire, approuvée par décret du 17 juillet 2006, identifie la ville de PONT-CHÂTEAU comme pôle d'équilibre « ayant vocation à accueillir les fonctions économiques, sociales et culturelles les plus structurantes à son échelle, et à en organiser l'accès aux populations des territoires de sa zone d'influence. »
Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du SCOT reconnaît comme premier enjeu identifié d'entretenir l'attractivité de l'ensemble du territoire : « Une meilleure inscription du pôle d'équilibre de PONT-CHÂTEAU dans le maillage urbain régional représente, comme le prévoit la DTA, un enjeu majeur d'aménagement et de développement territorial ». Plus précisément encore, le PADD retient parmi ses objectifs, celui « d'assurer une cohérence territoriale et de créer des liens conséquents entre l'Est et l'Ouest, en valorisant l'axe constitué par le Brivet ».

1-2- Intérêts du projet pour le territoire :

La structure urbaine du territoire se caractérise par un maillage équilibré des pôles de développement. Elle s'organise en trois niveaux :

- Le pôle d'équilibre de Pont-Château d'intérêt départemental
 - Les deux pôles secondaires de Missillac et Saint Gildas des Bois
 - Les pôles communaux de Drèffac, Crossac, Guenrouët, Sainte Anne sur Brivet, Sainte Reine de Bretagne, Sévérac
- Cet équilibre du territoire s'appuyant sur la complémentarité des communes constitue un axe fondamental du développement futur de la région. Il s'agit d'inscrire le territoire dans une dynamique de croissance basée sur le maintien de cet équilibre entre les pôles.
- L'ambition globale du projet est de préparer la ville de demain avec une nouvelle hiérarchisation des flux de circulation, permettant des continuités multimodales entre les différents quartiers de la ville.
- Le projet doit avoir des incidences positives sur l'activité commerciale et sur la dynamique économique du territoire, en confortant le maintien des commerces existants, en permettant la création de nouvelles surfaces commerciales et en facilitant l'accueil de nouvelles entreprises et de leurs salariés. L'objectif est de confirmer PONT-CHÂTEAU –en forte croissance démographique- dans son rôle d'animation d'un territoire rural en pleine évolution. Améliorer sa notoriété et son attractivité y contribueront efficacement.

L'enjeu de ce projet est d'autant plus déterminant que le développement de l'hyper-centre de PONT-CHÂTEAU est pratiquement figé depuis près de 10 ans, date à laquelle avait été décidée pour des raisons de sécurité, la suppression du passage à niveau 378 existant sur l'entrée principale de la ville. L'opération de voirie de très grande envergure de remplacement de ce PN qui est désormais programmée comporte la construction d'un viaduc, d'une voie de contournement et surtout une nouvelle entrée de ville.

La commune doit impérativement s'adapter au mieux à cette future nouvelle organisation urbaine : c'est l'objet de ce projet de renouvellement urbain décrit ci-après et porté par les élus municipaux.

2- DESCRIPTIF DU PROJET

2-1- Maître d'ouvrage : commune de Pont-Château

2-2- Localisation du projet : Pontchâteau

2-3- Descriptif du projet financé :

En complément de la 1ère phase d'aménagement du centre ville, la ville de Pont-Château a décidé de renouveler l'îlot du centre et de créer 63 places de parking à proximité de la place du Marché.

Ces travaux consistent à :

- Libérer les emprises au pourtour du site,
- Terrasser l'ensemble des terrains,
- Délimiter les voies d'accès au parking, à l'îlot du centre et aux places de stationnement par des bordures en granite,
- Construire des murs de soutènement de type gabions (cages métalliques remplies de pierres) le long des talus,
- Empierrement, grave bitume et enrobés des voies d'accès au parking de l'îlot du centre et des places de stationnement,
- Poser des pavés en granite afin de délimiter les accès aux piétons et les trottoirs,
- Réaliser un emmarchement en granite pour accéder au cheminement piéton le long de la rivière « le Brivet »,
- Installer des bancs, chaises, appuis de vélos et des corbeilles sur l'ensemble des deux sites,
- Equiper de candélabres d'éclairage publics les voies d'accès au parking, l'îlot du centre et les places de stationnement,
- Planter des arbres, des arbustes et réaliser des engazonnements au cœur de l'îlot du centre et le long des places de stationnement,
- Créer un espace de stockage des conteneurs de tri des déchets

2-4- Mode de gestion et animation du projet :

Projet mené par la Commune de Pont-Château

2-5- Descriptif de la démarche "développement durable" dans le projet :

développement économique	Prise en compte de l'environnement	Prise en compte de la cohésion sociale
La nouvelle organisation de la ville fera revivre un paysage oublié afin de redonner une identité au centre de PONT-CHÂTEAU et lui permette d'améliorer sa notoriété.	- La place de la voiture en ville sera redéfinie avec un nouvel espace attribué aux circulations piétones et cyclistes. Les parkings actuels étant remplacés par des petites poches de stationnement mieux réparties.	Des associations d'insertion sont déjà régulièrement chargées de l'entretien des espaces naturels à PONT-CHÂTEAU. Elles seront, de même, sollicitées pour l'entretien des nouveaux espaces paysagers
L'attractivité attendue du nouveau centre ville permettra de conforter la vitalité des commerces du centre et de développer des activités particulièrement dans les domaines de la restauration et de l'hébergement.	Cette nouvelle organisation automobile de la circulation sera confortée par l'application d'un nouveau règlement de stationnement, afin de limiter l'usage de la voiture dans l'hyper-centre.	
Enfin, la revitalisation du centre ville est indispensable pour que les familles, qui vivent en dehors des grandes zones urbaines, puissent disposer d'une offre commerciale dynamique sur leurs lieux de vie.		
Le projet doit impérativement permettre de garantir à la population le maintien de l'accès aux services.		

2-6- Calendrier prévisionnel de l'exécution du projet (phasage) :

Phases d'exécution du projet	Début	Fin
Phase d'étude :	01/05/2012	01/07/2014
Phase de travaux :	15/07/2012	15/12/2015
Date estimée de dépôt du dossier de demande de subvention :		30/07/2013

Date de rétroactivité (date de la première facture prise en compte dans la dépense éligible/ un an maximum avant approbation contrat en cp) : 08/07/2012

Date de délibération du maître d'ouvrage approuvant le projet et son plan de financement :

3- PLAN DE FINANCEMENT DE L'ACTION CONTRACTUELLE (TRANCHE SIL Y A LIEU)

Postes de dépenses	HT	TTC	Participations financières	
			Organismes	Montants
Travaux de terrassement, voirie, éclairages publique et espaces verts	670 000€		Région (contrat)	290 000€
			Maître d'ouvrage	380 000€
Total	670 000€			670 000€
				43 %
				57 %
				100 %

4- PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL DU PROJET (SI PHASAGE)

Action non phasée

5- INDICATEURS D'IMPACTS ET DE SUIVI PROPOSES PAR LE TERRITOIRE

Nombre de places de stationnement créées. Mesure de fluidité du trafic routier dans le centre ville. Enquête de satisfaction auprès des commerçants du centre ville.

Ordre	Indicateur	Valeur
1	Agenda 22	oui

6- PERSONNES EN CHARGE DU DOSSIER

Nom	Qualité	Tél	Mail
Bernard CLOUET	Maire de Pont-Château	02 40 01 63 00	bclouet@pontchateau.fr
Guy OILLIC	Directeur des services techniques	02 40 01 63 00	services.techniques@pontchateau.fr

PONTCHÂTEAU - SAINT-GILDAS-DES-BOIS - Nouveau
contrat régional 2013-2016 - avenant n+2

Action 6 : Ensemble Médiathèque, OTSI et
espace d'expositions culturelles à Pont-Château

1- ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

1-1- Références aux orientations stratégiques et documents de territoire(Chartes, SCOT, SRADDT) :

Référence charte : Axe 4, Obj 3: Maintenir et renforcer des services de proximité en adéquation avec les besoins actuels et futurs de la population et plus particulièrement de favoriser les initiatives coordonnées et complémentaires dans les domaines de la culture, des sports et des loisirs.

Référence SCOT (PADD et DOG) : Axe stratégique 1 Objectif 3 : Accompagner un développement équilibré, solidaire et durable du territoire en incluant plus particulièrement les pratiques de mises en réseau de l'offre culturelle, sportive et de loisirs.

Référence à la Charte du PNR de Brière: Objectif stratégique 3. 1: développer et transmettre une culture commune du territoire.

1-2- Intérêts du projet pour le territoire :

Ce projet s'inscrit dans la politique de l'IEPCI de développer l'accès à la culture sur son territoire, avec une volonté de mutualisation des services à la population. Ainsi, la collectivité a décidé de proposer aux habitants du territoire un pôle de service «Culture / tourisme » en plein centre-ville de Pont-Château.

2- DESCRIPTIF DU PROJET

2-1- Maître d'ouvrage : CC Pays de Pontchâteau St Gildas des Bois

2-2- Localisation du projet : Pontchâteau

2-3- Descriptif du projet financé :

Ce pôle « Culture /tourisme », d'une surface totale de de 1328 m² de surface plancher, regroupera :

- Une médiathèque, tête du réseau lecture publique. Celle-ci s'inscrit au sein du réseau de lecture publique, comprenant 8 autres bibliothèques, dont l'objectif est notamment de permettre à chaque habitant d'avoir accès, à proximité de son domicile, aux livres, aux nouveaux médias. Le projet culturel pour cet équipement tient donc compte de cette notion de réseau, les services proposés seront complémentaires à ceux proposés dans les autres bibliothèques du territoire. Le projet de médiathèque a été établi en tenant compte des suggestions de l'Etat (DRAC) et du Conseil Général de Loire-Atlantique (BDLA) en matière de surfaces et de fonctionnalité du bâtiment afin de permettre l'accueil du public et le travail de l'équipe de professionnels et de bénévoles dans des conditions optimales.
- Un espace exposition, afin de valoriser et de médiatiser l'art sous toutes ses formes.
- Un bureau de l'Office de tourisme du Pays de Pont-Château / St Gildas des Bois.

Ce Pôle est à la fois un lieu de ressources et une vitrine culturelle et touristique du territoire, un lieu d'échanges intergénérationnel, un lieu en adéquation avec les évolutions technologiques et l'ère numérique. Sa conception a tenu compte de ces spécificités mais aussi du fait du fonctionnement de ces 3 entités à la fois complémentaires mais aussi en autonomie.

2-4- Mode de gestion et animation du projet :

Concernant la médiathèque, la collectivité travaille actuellement sur l'étude des moyens humains nécessaires pour faire fonctionner ce nouvel équipement tout en tenant compte de son rôle de « Tête de réseau ». Cependant au vu de la surface et des nouveaux services proposés, l'équipe de l'actuelle bibliothèque sera renforcée.

Le fonctionnement de la salle d'exposition sera en lien avec les 2 autres services proposés (médiathèque et office de tourisme), tout en s'appuyant sur les associations d'art et de peinture locales.

Le bureau de l'Office de tourisme est l'un des 2 bureaux de l'office de tourisme du Pays de Pont-Château /St Gildas des Bois, sa périodicité d'ouverture et ses services feront l'objet d'une réflexion entre l'EPCI et l'association. Le principe retenu est que la population locale et les touristes puissent avoir accès à l'information touristique même en dehors des heures d'ouverture du bureau d'accueil

Une place particulière sera donnée au PNR de Brière par la mise en place d'espaces dédiés en terme de documentation en lien avec le centre de documentation du Parc et d'accueil d'expositions

2-5- Descriptif de la démarche "développement durable" dans le projet :

Prise en compte du développement économique	Prise en compte de l'environnement	Prise en compte de la cohésion sociale
Des créations d'emplois sont envisagées, notamment un poste de directeur de la médiathèque, et 2 postes de bibliothécaires.	Pour cet équipement en centre-ville, la collectivité a permis lors de sa conception de respecter les normes en vigueur pour la protection de l'environnement et limiter les dépenses d'énergie. Notamment, De façon indirecte, l'implantation d'un tel pôle « culture/tourisme » en plein cœur de Pont-Château aura des retombées sur le commerce local situé à proximité	Ce Pôle au sein du centre-ville va permettre aux habitants du territoire de trouver sur leurs lieux de vie et de consommation une offre culturelle complémentaire à celle existante (proximité de la salle du carré d'argent)
De plus, dès la phase de démarrage des travaux, plusieurs entreprises interviendront, ce qui aura une incidence sur l'économie en générale	En apportant une valeur ajoutée à l'offre culturelle, nous pouvons espérer conforter et développer les habitudes de consommation.	Il s'agit de donner l'occasion à la population locale de s'approprier un lieu ressources mais aussi d'échanges. Pour la médiathèque, outre les utilisateurs habituels, une attention particulière sera portée aux publics qui demandent un accueil spécifique, les écoles, centres de loisirs... ceci dans la limite du bon fonctionnement de la médiathèque et en respectant les missions qui lui sont confiées..

2-6- Calendrier prévisionnel de l'exécution du projet (phasage) :

Phases d'exécution du projet	Début	Fin
Phase d'étude :	01/01/2010	01/12/2012
Phase de travaux :	01/05/2013	01/12/2014
Date estimée de dépôt du dossier de demande de subvention :		15/07/2013

Date de rétroactivité (date de la première facture prise en compte dans la dépense éligible/ un an maximum avant approbation contrat en cp):

Date de délibération du maître d'ouvrage approuvant le projet et son plan de financement:

3- PLAN DE FINANCEMENT DE L'ACTION CONTRACTUELLE (TRANCHE S/IL Y A LIEU)

Postes de dépenses	HT	TTC	Participations financières	
			Organismes	Montants
Etudes et honoraires divers	268 915€		Etat	834 351€
				30 %

Postes de dépenses	HT	TTC	Participations financières	
			Organismes	Montants
Gros œuvre	845 000€		Département (contrat de territoire)	355 484€
Charpente-couverture-manuseries extérieures	576 900€		Région (contrat)	974 905€
2nd œuvre	1 077 400€		Maître d'ouvrage	663 475€
VRD	60 000€			23 %
Total	2 828 215€			2 828 215€
				100 %

4- PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL DU PROJET (SI PHASAGE)

Action non phasée

5- INDICATEURS D'IMPACTS ET DE SUIVI PROPOSES PAR LE TERRITOIRE

- Taux de fréquentation du pôle, évolution des abonnements à la médiathèque, nombre d'expositions organisées, statistiques de l'office de tourisme.

Ordre	Indicateur	Valeur
1	Agenda 22	oui

6- PERSONNES EN CHARGE DU DOSSIER				
Nom	Qualité	Tél	Mail	
Géraldine SIMON	Responsable service tourisme et culture	02 40 01 40 10	gsimon@cc-paysdepontchateau.fr	

**PONTCHÂTEAU - SAINT-GILDAS-DES-BOIS - Nouveau
contrat régional 2013-2016 - avenant n+2**

Action 7 : Animation du conseil de développement

1- ENJEUX POUR LE TERRITOIRE

1.1- Références aux orientations stratégiques et documents de territoire(Chartes, SCOT, SRADDT) :

Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (Octobre 2008) :

Suite aux assises 2008, le soutien des instances de démocratie participative a été inscrit au sein des CTU en demandant aux territoires d'inscrire une fiche action à ce titre dans leur CTU

Référence au SCOT : Dans le cadre de l'élaboration du SCOT du Pays de Pont-Château et Saint Gildas des Bois, les élus ont affiché leur volonté de conduire une démarche de proximité, associant les élus et les acteurs locaux notamment au travers du Conseil de Développement

1.2- Intérêts du projet pour le territoire :

Le Conseil de développement a été créé en mai 2006. Il remplit une fonction consultative auprès du Conseil communautaire du Pays de Pont-Château et Saint Gildas des Bois et est représentatif des milieux économique, sociaux et associatifs. C'est une instance de débat, d'analyse et force de propositions.

Il a compétence pour traiter toutes les questions relatives à l'aménagement et au développement du territoire du Pays de Pont-Château – Saint-Gildas-des-Bois et se voit consulté, de manière obligatoire, sur l'élaboration, le suivi et l'évaluation des projets de territoire.

Le Conseil de Développement intervient sur saisine, soit du Président de la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château – Saint-Gildas-des-Bois, soit des assemblées délibérantes (Conseil et bureau Communautaire) et par auto-saisine décidée par l'Assemblée Plénière du Conseil de Développement.

2- DESCRIPTIF DU PROJET

2.1- Maître d'ouvrage : CC Pays de Pontchâteau St Gildas des Bois

2.2- Localisation du projet : Intercommunale

2.3- Descriptif du projet financé :

Le conseil de développement a depuis sa création constitué différents groupes de travail. En 2007, un groupe a travaillé sur l'environnement et notamment l'utilisation et les bonnes pratiques en matière de pesticides et les plans de désherbage communaux. Un autre groupe s'est penché sur la valorisation des déchets ménagers par l'insertion professionnelle et les écocycleries. Enfin, un troisième groupe a travaillé sur les services aux personnes âgées et sur l'opportunité de créer un CLIC sur le territoire de la Communauté de communes.

Un nouveau groupe de travail s'est constitué en fin 2008. Il a mené une réflexion sur les permanences de soins sur le territoire d'une part, et le vieillissement de la population et les solutions alternatives entre le maintien à domicile et l'entrée en maison de retraite d'autre part. Concrètement, par rapport aux permanences de soins, un article est paru dans le journal intercommunal, puis diffusé aux communes pour insertion dans leurs bulletins municipaux, sur le fonctionnement du C.A.P.S (centre d'accueil et de permanence de soin) et la bonne utilisation du centre 15. A ce sujet une plaquette a également été distribuée avec le bulletin intercommunal.

Depuis 2011, le conseil de développement s'intéresse à l'offre de soins sur le territoire. En partenariat avec la Communauté de communes, le Conseil de développement a lancé un diagnostic local de santé, confié à l'ORS, afin d'identifier les forces et faiblesses du territoire en matière d'offre de soins de 1er recours d'accompagnement des patients, de coopération entre les professionnels, de santé et de prévention. Les résultats et le programme d'actions en découlant devrait être présentés à la fin du 1er semestre 2013.

Le Conseil de Développement est également associé à la démarche PLH, lancée par la Communauté de communes.

En parallèle, des démarches d'études en commun sont engagées avec les Conseils de développement de Loire et Sillon et du Pays de Blain.

2.4- Mode de gestion et animation du projet :

Soutien du travail du Conseil de Développement par la mise à disposition d'une chargée de mission de la Communauté de communes du Pays de Pont-Château et de personnel administratif. Au-delà de cette mise à disposition, la gestion repose sur les membres du Conseil de Développement

2.5- Descriptif de la démarche "développement durable" dans le projet :

Prise en compte du développement économique	Prise en compte de l'environnement	Prise en compte de la cohésion sociale
Différents thèmes de réflexion et d'études menées par le Conseil de développement, tiennent compte de la dimension de développement économique pour le territoire	Plusieurs groupes de travail se sont penchés sur les problèmes liés à l'environnement. Les contributions du Conseil de développement dans ce domaine intéressent fortement les élus communautaires dans leurs prises de décisions	Le soutien au Conseil de développement, outil de démocratie participative, est un facteur de cohésion sociale pour le territoire et participe à sa bonne gouvernance. D'autre part, les différents thèmes de réflexion et d'études menés par le Conseil de développement, tiennent compte de la dimension de la cohésion sociale

2.6- Calendrier prévisionnel de l'exécution du projet (phasage) :

Phases d'exécution du projet	Début	Fin
Phase d'étude :	01/01/2013	31/12/2015
Phase de travaux :		
Date estimée de dépôt du dossier de demande de subvention :		15/09/2013

Date de rétractivité (date de la première facture prise en compte dans la dépense éligible/ un an maximum avant approbation contrat en cpj):

Date de délibération du maître d'ouvrage approuvant le projet et son plan de financement:

3- PLAN DE FINANCEMENT DE L'ACTION CONTRACTUELLE (TRANCHE SIL Y A LIEU)

Postes de dépenses	HT	TTC	Participations financières		%
			Organismes	Montants	
Soutien au fonctionnement et au programme d'études et/ou d'actions	10 000€		Région (contrat)	8 000€	80 %
			Maître d'ouvrage	2 000€	20 %
Total	10 000€			10 000€	100 %

4- PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL DU PROJET (SI PHASAGE)

Action non phasée

5- INDICATEURS D'IMPACTS ET DE SUIVI PROPOSES PAR LE TERRITOIRE

Nombre d'études réalisées ou suivies par le Conseil de développement, nombres de réunions annuelles

6- PERSONNES EN CHARGE DU DOSSIER

Nom	Qualité	Tél	Mail
Jean-Loïc HERVY	Président du conseil de développement	02 40 45 07 94	astervinou@cc-paysdepontchateau.fr